

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 juin 2019

ENERGIE ET CLIMAT - (N° 2063)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 650

présenté par

M. Wulfranc, M. Jumel, M. Bruneel, Mme Bello, M. Brotherson, Mme Buffet, M. Chassaigne,
M. Dharréville, M. Dufrène, Mme Faucillon, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Nilor,
M. Peu, M. Fabien Roussel et M. Serville

ARTICLE 2

À l'alinéa 19, après le mot :

« Sénat »,

insérer les mots :

« , un dixième au moins des membres de l'Assemblée ou des membres du Sénat, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à élargir la saisine du Haut Conseil pour le climat aux parlementaires issus en particulier des rangs de l'opposition.